

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	MAIRIE DE BAVANS 16.03.2009 COMMUNES REÇU
---------------------	-----------------------------------	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire RADREAU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 582 799.75 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	25
VOTES : Contre . 0	Pour 18
Absentions :	6

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		245 916.71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		336 883.04 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		<b>582 799.75 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		20 082.04 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		323 065.00 €
Excédent de financement (1)		0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>302 982.96 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>582 799.75 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>302 982.96 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>279 816.79 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		<b>0.00 €</b>

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Claire RADREAU, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 27/03/2009 et de la publication le 27/03/2009.

MAIRIE DE BAVANS, le 27/03/2009.  
  


DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
 Transmise à la Préfecture le 27/03/09  
 Publiée le 27/03/09  
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
 Le Maire

SOUS-PRÉFECTURE  
 19 AVR. 2009  
 MONTBELIARD